

Politique pour la normalisation technique du secteur de la construction (2020-2025)



INTRODUCTION

Le 2 décembre 2019, le ministre de l'Economie a approuvé la stratégie normative luxembourgeoise 2020-2030. ILNAS, en sa qualité d'organisme national de normalisation, est en charge de la mise en œuvre de cette stratégie. Le document précité vise à assurer le développement d'une culture normative technique (ci-après dénommée sous le terme générique "normalisation"), ainsi que la croissance de différents secteurs économiques au Grand-Duché de Luxembourg. Dans la poursuite de cet objectif, le développement de l'activité de recherche et la sensibilisation qui y est associée au niveau national sont la clé de voûte de cette stratégie.

Dans ce contexte, la stratégie normative luxembourgeoise a ciblé le secteur de la construction comme étant d'intérêt économique majeur au Luxembourg (parmi les autres secteurs porteurs identifiés, à savoir le secteur des « Technologies de l'information et de la Communication » (TIC) et le secteur « Aérospatial »).

La politique pour la normalisation technique du secteur de la construction a été définie pour favoriser et renforcer l'implication des acteurs nationaux dans les travaux normatifs à travers trois projets phares :

- ◆ **Promouvoir la normalisation technique du secteur de la construction ;**
- ◆ **Renforcer la valorisation de la normalisation technique du secteur de la construction et l'implication du marché dans ce processus ;**
- ◆ **Soutenir et renforcer l'éducation à la normalisation et les activités de recherche connexes.**

I – PROMOUVOIR LA NORMALISATION TECHNIQUE DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION

A) Réaliser une analyse normative annuelle du secteur de la construction

Une analyse normative du secteur de la construction sera effectuée chaque année dans le but de constituer un « aperçu » sectoriel.

Cette étude et analyse des normes européennes et internationales se fera en plusieurs étapes énumérées ci-après :

- ◆ Réalisation d'une veille normative du secteur concerné (inventaire des normes - publiées et en cours d'élaboration - au niveau européen et international ; identification et description des comités techniques de normalisation ; mention de la représentation nationale le cas échéant) ;
- ◆ Identification des Fora/Consortia et comités techniques pertinents traitant des sujets liés au secteur de la construction ;
- ◆ Publication d'un rapport final avec les résultats de la veille normative précitée et la liste des opportunités détectées.

B) Définir un plan d'exécution national pour la normalisation technique du secteur de la construction (en lien avec l'analyse normative précitée)

Le GIE ANEC (« Agence pour la Normalisation et l'Economie de la Connaissance »), sous la supervision de l'ILNAS, sera en charge d'élaborer un plan d'exécution national pour la normalisation technique du secteur de la construction directement lié à l'analyse normative précitée. L'objectif est d'impliquer les acteurs ciblés au niveau national dans une approche globale pour accompagner le secteur en termes de compétitivité, de visibilité et de performance, tout en renforçant la reconnaissance internationale du Grand-Duché de Luxembourg dans les activités de normalisation du secteur.

Ce plan d'exécution sera établi sur une base annuelle afin de s'assurer qu'il est conforme aux priorités nationales en termes de normalisation technique.

II – RENFORCER LA VALORISATION DE LA NORMALISATION TECHNIQUE DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION ET L'IMPLICATION DU MARCHÉ

A) Participer aux comités techniques pertinents

Afin de fournir les informations les plus pertinentes à la communauté nationale qui est active dans le secteur de la construction, l'ILNAS a chargé le GIE ANEC d'analyser les besoins du marché national afin de définir une liste de comités techniques européens et/ou internationaux pertinents dans ce cadre. Ces derniers seront alors suivis de près et directement par le GIE ANEC.

L'identification de ces comités techniques sera notamment amorcée dans le cadre de l'analyse normative susmentionnée.

B) Promouvoir la participation du marché national aux comités techniques et l'utilisation de normes appropriées identifiées

L'implication directe dans les comités techniques pertinents retenus permettra un transfert de connaissances normatives vers le marché national, visant d'une part à promouvoir sa participation dans ces derniers et d'autre part à valoriser l'utilisation de normes techniques ad hoc pour le secteur de la construction. Le GIE ANEC est en charge de la mise en place et la réalisation de ces tâches, sous la supervision de l'ILNAS. Trois actions principales ont été définies:

- ◆ Promouvoir, en collaboration avec l'organisme luxembourgeois de normalisation, l'utilisation des stations de lecture ILNAS (consultation gratuite du catalogue des normes ILNAS) ;
- ◆ Organiser de manière régulière des événements pour promouvoir la participation aux comités techniques de normalisation et l'utilisation des normes pertinentes du secteur de la construction ;
- ◆ Rencontrer et sensibiliser les acteurs nationaux actifs dans le secteur de la construction

C) Créer des liens transversaux avec le domaine des TIC

Le secteur de la construction est un domaine d'intérêt économique majeur au Luxembourg, qui évolue avec le développement et l'utilisation croissante des technologies de l'information et de la communication (TIC). Dans le cadre de la stratégie normative luxembourgeoise 2020-2030, il conviendra donc également d'établir un lien avec la normalisation dans le domaine des TIC pour

détecter les opportunités de développement communes (p.ex. « *Modélisation des informations de la construction* » (BIM)).

Les informations pertinentes seront fournies aux parties prenantes nationales qui sont actives dans le secteur de la construction afin d'améliorer la productivité au travail, faciliter les échanges et développer de nouveaux marchés.

III – SOUTENIR ET RENFORCER L'EDUCATION A LA NORMALISATION ET LES ACTIVITES DE RECHERCHE CONNEXES

L'ILNAS a mandaté le GIE ANEC pour renforcer les activités de recherche et d'innovation liées à la normalisation dans le secteur de la construction, notamment en définissant et en réalisant de nouveaux projets de recherche ou d'éducation.

Dans ce cadre, les développements envisagés pourraient être :

- ◆ L'analyse des tendances et des perspectives dans le domaine de la recherche sur le secteur de la construction ;
- ◆ L'accompagnement de futurs doctorants (en collaboration avec l'Université de Luxembourg), par exemple sur des projets de recherche concernant l'utilisation des TIC dans le secteur de la construction ;
- ◆ La publication de livres blancs et/ou autres publications de recherche sur la normalisation technique dans le secteur de la construction ;
- ◆ L'évaluation des possibilités d'intégration de contenus pédagogiques sur la normalisation technique dans des programmes éducatifs du secteur de la construction ou de création de nouveaux programmes d'éducation sur la normalisation technique dans le secteur de la construction.

CONCLUSION

La politique pour la normalisation technique du secteur de la construction (2020-2025) devrait permettre de :

- ◆ **Renforcer la communauté nationale de normalisation du secteur de la construction ;**
- ◆ **Organiser et développer la normalisation technique au sein du secteur de la construction au niveau national ;**
- ◆ **Accroître la représentation nationale au sein des comités techniques européens et internationaux de normalisation du secteur de la construction ;**
- ◆ **Favoriser l'utilisation de normes pertinentes dans les activités commerciales au profit du marché national ;**
- ◆ **Contribuer à la sensibilisation à la normalisation technique dans le secteur de la construction en fonction des besoins du marché ;**
- ◆ **Développer des activités de recherche et d'éducation en relation avec la normalisation technique du secteur de la construction, considérée comme d'intérêt national.**

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation,
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

Southlane Tower I
1, avenue du Swing
L-4367 Belvaux
Tel.: (+352) 24 77 43 - 40
Fax: (+352) 24 79 43 - 40
Email: normalisation@ilnas.etat.lu
<https://www.portail-qualite.public.lu>

